

Arrêté n° 2362 -2023 / SDIS57 / RH du / 5 JAN. 2024
*portant liste d'aptitude d'accès au grade de technicien principal
de 2ème classe territorial au titre de la promotion au choix*

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la décision n° CA/PRH/2020-35 du 9 juillet 2020 relative aux lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Vu le tableau des effectifs du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle ;

ARRÊTE

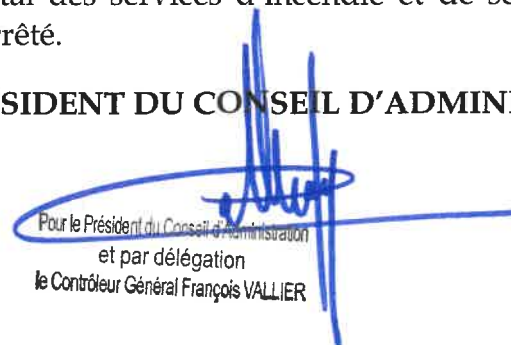
Article 1 : La liste d'aptitude pour la promotion au choix au grade de technicien principal de 2ème classe territorial est établie comme suit :

Nom	Prénom	Date de fin de validité de la liste d'aptitude
WURTH	David	31/12/2025

Article 2 : Le président du conseil d'administration certifie le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux en annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg(*) dans le délai de deux mois à compter de la date du présent acte.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation
le Contrôleur Général François VALLIER

TRANSMIS POUR CONTRÔLE DE LÉGALITÉ